

*La Maison-Dieu*, 167, 1986, 63-83  
Philippe BOUTRY

## LE CURÉ D'ARS CONFESSEUR

**A**L'HEURE où l'usage de la confession auriculaire semble s'effacer en France, l'omniprésence du sacrement de pénitence dans la vie religieuse des catholiques du dernier siècle étonne et interroge. « Religion de la culpabilité », dit-on volontiers, pour faire bref. Le point est incontournable, et la « culpabilisation de l'Occident inséparable de l'histoire du sacrement<sup>1</sup>. Mais il importe aussi de garder à l'esprit combien le sentiment de culpabilité déborde, en contenu et en étendue, le sens chrétien du péché<sup>2</sup> qui ne saurait lui-même se confondre avec la pratique de la confession auriculaire : « aller à confesse » est un geste historique dont l'abandon progressif, par les fidèles et par le clergé catholiques, ne sonne point le glas, nous semble-t-il, ni de la condition de *pécheur* et de *pénitent* à l'intérieur de la conscience chrétienne, ni, plus largement, du sentiment de culpabilité...

---

1. Nous faisons ici bien sûr allusion au maître-ouvrage de M. Jean DELUMEAU : *Le Péché et la Peur. La Culpabilisation en Occident, 13<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1983.

2. Cf. sur ce point Charles-H. NODET : *Psychanalyse et sens du péché* in *Revue Française de Psychanalyse* XXI, 1957, pp. 791-805.

## 1. LE STATUT DE LA CONFESSION AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Aussi voudrions-nous tenter, plutôt que de juger du sens d'un sacrement, de saisir concrètement la situation d'une *pratique*<sup>3</sup> fondamentale pour la connaissance et la compréhension du catholicisme rural au XIX<sup>e</sup> siècle : pratique sacramentelle, mais aussi religieuse et, plus globalement, sociale.

Jean-Marie-Baptiste Vianney, curé d'Ars (1786-1859) constitue à cet égard un personnage capital<sup>4</sup>. Il est sans contredit le premier confesseur de son siècle et, par excellence, le saint confesseur. Béatifié dès 1905, canonisé en 1925, promu patron des curés de France par Pie X en 1908, et des curés de tout l'univers catholique par Pie XI en 1929, il offre au clergé et aux fidèles un *modèle* : de prêtre, de curé, de saint. Desservant d'une infime paroisse rurale de la Dombes, M. Vianney — et son confessionnal — sont dans le même temps au cœur d'un mouvement de masse qui attire à Ars dans les années 1850 des dizaines de milliers de pèlerins, de pécheurs et de pénitents. La confession présente à Ars un double caractère : ordinaire et extraordinaire, paroissial et (à la mesure de la sphère d'influence du pèlerinage) universel. Nous souhaiterions saisir les aspects divergents et complémentaires de cette même pratique

---

3. C'est autour d'une approche du sacrement en termes de « pratiques » qu'ont été conduites les quinze études réunies dans l'ouvrage collectif du Groupe de La Bussière : *Pratiques de la Confession. Des Pères du Désert à Vatican II*, Paris, Le Cerf, 1983.

4. De l'immense bibliographie consacrée depuis plus d'un siècle à M. Vianney, trois biographies essentielles : Alfred MONNIN : *Le Curé d'Ars*, Paris, Douniol, 1861 ; Francis TROCHU : *Le curé d'Ars, Saint Jean-Marie-Baptiste Vianney, 1786-1859*, Lyon-Paris, Vitte, 1925 ; et Mgr René FOURREY : *Le Curé d'Ars authentique*, Paris, Fayard, 1964, complété sur bien des points par : *Le Curé d'Ars tel qu'il fut, l'homme et son entourage*, Paris, Fayard, 1971.

La meilleure introduction à la spiritualité de M. Vianney est celle de M. l'abbé NODET : *Le curé d'Ars, sa pensée, son cœur*, Le Puy, Mappus, 1958, choix de textes précédé d'une riche introduction.

sacramentelle, sans méconnaître l'évolution sensible qu'elle manifeste au fil d'une vie d'homme et de prêtre.

Deux remarques préalables, cependant.

### *Le secret de la confession*

La première tient aux bornes qui sont posées à la curiosité de l'historien quant à l'objet même de notre propos. Elles relèvent du secret sacerdotal vis-à-vis du contenu même de l'aveu en confession : secret des consciences et des âmes que M. Vianney eut, à l'instar de tous les prêtres catholiques de son temps, à cœur de préserver. La confession auriculaire est une pratique orale, un échange de paroles prononcées à mi-voix dans la pénombre d'un meuble propre à étouffer les sons ; M. Vianney confesseur n'a point laissé d'archives.

Notre propos ne se nourrira donc que d'approches, et non pas, à proprement parler, de sources. Car les lettres du curé d'Ars<sup>5</sup> sont, à l'égard de sa pratique de confesseur, d'une absolue discrétion ; ses sermons de jeunesse<sup>6</sup>, ses catéchismes familiers de l'âge mûr<sup>7</sup> n'offrent que quelques notations de caractère très général<sup>8</sup>. Le Procès de Béatification<sup>9</sup> se révèle lui-même une source assez décevante, à l'exception de quelques précieux témoignages. Les deux sources majeures de la connaissance du curé d'Ars

5. Les lettres du curé d'Ars sont publiées dans deux recueils complémentaires : François TROCHU : *La correspondance du curé d'Ars*, in *Autour du curé d'Ars*, Lyon-Paris, Vitte, 1950, pp. 159-232 et Mgr René FOURREY : *Les Lettres retrouvées du curé d'Ars*, éditions de Trévoux, 1980.

6. Ed. DELAROCHE, Paris, Beauchesne, 1906, 4 volumes.

7. Ces précieux « Fioretti d'Ars » ont été réunis dans le petit livre d'Alfred MONNIN : *L'Esprit du curé d'Ars*, Paris, Douniol, 1864.

8. L'on doit en particulier, au contraire de Mgr Hyppolite CONVERT : *Le Saint Curé d'Ars et le sacrement de pénitence*, Lyon-Paris, Vitte, 1931, user avec une extrême circonspection du contenu — très rigoriste — des sermons de jeunesse de M. Vianney ; cf. sur leur composition par « emprunts » à divers sermonnaires anciens, l'étude de Jacqueline GENËT : *L'Enigme des sermons du curé d'Ars*, Paris, L'Oronte, 1961.

9. Conservé aux Archives Paroissiales d'Ars.

confesseur sont, à notre point de vue, deux ouvrages postérieurs à son décès : la première biographie du saint, *Le Curé d'Ars*, parue dès 1861, œuvre sensible, romantique de ton, riche d'observations et de témoignages de première main, d'un jeune missionnaire du diocèse de Belley, Alfred Monnin (1823-1886), placé tout exprès aux côtés de M. Vianney par son évêque, Mgr de Langalerie, afin de recueillir de son vivant des matériaux pour une biographie du « saint curé » ; et le recueil constitué (il vaudrait mieux dire, hélas !, reconstitué) tardivement par Mgr Trochu dans les années 1930 à partir des lettres d'anciens pèlerins et pénitents : ces *Intuitions du curé d'Ars*<sup>10</sup>, si suspects dans leur véracité de détail, constituent de fait une rupture du secret de la confession de la part des pénitents eux-mêmes (ou de leurs proches) et offrent un tableau évocateur, sinon fidèle (il est impossible d'en juger) de la pratique de M. Vianney confesseur au regard de ceux qui s'étaient confiés à lui.

#### *La confession, geste social*

Notre seconde remarque préalable tient au statut de la confession dans la société rurale en France à l'aube du 19<sup>e</sup> siècle. Il importe en effet à la bonne compréhension de l'analyse des gestes et des paroles du curé d'Ars confesseur de garder en mémoire le caractère conjointement privé et public du sacrement de pénitence tel qu'il s'accomplit à la ville et plus encore au village : acte privé, en ce que l'aveu demeure secret ; mais aussi — et c'est le point sur lequel nous voudrions insister — acte public, en ce qu'aller à confesse *marque* l'adhésion explicite à la discipline sacramentaire ; en ce que s'approcher de la table de communion — ce geste rare et solennel : une fois l'an, à Pâques, pour le plus grand nombre ; pour les « bonnes fêtes » pour les plus dévot(e)s — *signifie* l'absolution des péchés et l'appartenance à la communauté des fidèles. Le refus d'absolution — si répandu encore dans les campagnes

---

10. Lyon, Vitte, 3 séries, 1931-1939.

de l'Ain dans les premières décennies du siècle, et à Ars même — permet au contraire de mesurer effectivement le refus des prescriptions de l'Église, dans ces sociétés d'inter-connaissance où de tels signes n'échappent guère — au contraire! — à la curiosité du « public ». Voici, à Bourg-en-Bresse, le dernier Préfet du Second Empire et Madame, tenus, par *état* au moins, de *manifester* leur qualité de catholiques pratiquants. Le curé de Bourg ne s'y trompe pas, qui adresse peu après leur arrivée dans sa paroisse un rapport circonstancié à son évêque sur leur attitude religieuse :

« M. du Bois de Jaucigny ... est un bon chrétien. Chaque dimanche, il assiste à la messe à Notre Dame, et de préférence à la grande, ainsi que son épouse que j'ai déjà eue au tribunal sacré et à la table sainte ; tous deux sont édifiants <sup>11</sup>. »

Voici encore les sœurs Saint-Joseph de la petite paroisse bugiste de Souclin, près de Lagnieu, dénoncées en 1866 par leur curé pour usage ostentatoire de la pratique de la confession extraordinaire :

« Je crois, Monseigneur, qu'elles ont abusé de votre bonté en allant chercher un confesseur si loin. Si leurs intentions étaient bien pures, elles se contenteraient de leur confesseur extraordinaire qui est tout près. Il est vrai qu'elles produisent plus d'effet en faisant trois lieues au lieu d'une et en dérangeant périodiquement tous les quinze jours le congé du jeudi pour faire leurs courses. De cette manière, on se fait remarquer plus facilement <sup>12</sup>. »

Aveu privé ; geste public : la contradiction n'échappe pas aux gens d'Hotonnes, dans le Valromey, qui ont la « vieille habitude », peu avant Pâques, d'aller à confesse hors de leur paroisse auprès des curés du voisinage : « nous semblons, se plaignent-ils, des criminels par les chemins et

11. Archives de l'Évêché de Belley (A.E.B.), Dossier Bourg, M. Berry à Mgr, 8 février 1870.

12. A.E.B., Dossier Souclin, M. Perret à Mgr, 2 juillet 1866.

on nous remarque»<sup>13</sup>. Cette double appartenance du sacrement de pénitence à la sphère du privé et du public est fondamentale dans la compréhension de la pratique du curé d'Ars confesseur. La confession engage en ce siècle bien davantage que le secret d'une conscience : l'aveu marque l'appartenance à une communauté humaine, l'adhésion à des normes religieuses et morales, la soumission à des règles de comportement social. Le processus de « privatisation » de la foi n'est nullement, à l'heure où meurt M. Vianney, achevé.

## 2. L'ITINÉRAIRE DU CURÉ D'ARS CONFESSEUR

Dans les dernières années de sa vie, M. Vianney passe enfermé dans son confessionnal quatorze à seize heures par jour en été, dix à douze heures en hiver : cette omniprésence du sacrement de pénitence n'est ni « naturelle », ni « spontanée » ; elle mérite explication.

Car M. Vianney n'appartient certes pas à cette catégorie de prêtres — que les biographies sacerdotales du 19<sup>e</sup> siècle signalent en nombre non négligeable<sup>14</sup> — qui manifestent dès leur entrée au Grand Séminaire un irrésistible « attrait », une prédisposition ou un intérêt particuliers

13. A.E.B., Dossier Hotonnes, M. Lamorcelle à Mgr, 12 février 1864.

14. Ainsi de l'abbé Galen, vicaire de la maîtrise de la cathédrale de Belley de 1871 à 1878, puis curé de Leyment : durant son vicariat de Mézériat (1870-1871), il se livre à l'analyse « détaillée et complète » du *Manuel des Confesseurs* de Mgr Gaume ; plus tard, à Belley comme à Leyment, « avec quel art délicat il savait diriger une âme de jeune fille et la conduire à la réalisation de sa vocation religieuse ... On n'est pas plus insinuant, plus persuasif. C'est toujours un langage où des paroles de feu se mêlent aux conseils, à l'expression de la charité, avec un charme toujours nouveau » (F. SORNAY : « L'abbé Guillaume Galen, curé de Leyment » in *Revue d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie du Diocèse de Belley*, VIII, 1911, p. 295).

Une figure bien différente est celle de M. Huvelin, confesseur parisien de la « Belle Époque », qui a été l'objet de la remarquable étude de Lucienne PORTIER : *Un précurseur, l'abbé Huvelin*, Paris, Le Cerf, 1979.

pour le ministère de confesseur où, plus largement, pour l'étude de la théologie morale. Le futur curé d'Ars n'a pas connu semblable vocation : devenu tardivement prêtre, à 29 ans en août 1815, au terme d'un long effort de volonté à l'encontre des décisions paternelles, du jugement sévère de ses professeurs et de sa propre imperméabilité au latin d'Église, ce n'est qu'au cours de son vicariat (1815-1817) auprès de l'austère M. Balley, curé d'Ecully aux portes de Lyon<sup>15</sup>, que M. Vianney, ce jeune prêtre dont la « science » inspire quelque inquiétude à Messieurs les Grands Vicaires de Lyon, fait l'apprentissage des gestes sacerdotaux et de la pratique du sacrement de pénitence. Nommé en février 1818, à près de 32 ans, vicaire-chapelain de la modeste paroisse d'Ars — en cette Dombes, « Sibérie du diocèse de Lyon », où l'administration ecclésiastique plaçait les prêtres offrant « moins de garanties » — M. Vianney aborde son ministère de curé de campagne dans des conditions pour le moins empreintes de défiance : ses pouvoirs de confesseur lui avaient même été conférés sous réserve de renouvellement annuel...

Dans la pratique de son ministère et particulièrement dans l'entreprise de conversion de sa paroisse (conduite avec succès de 1818 à 1830), M. Vianney ne place pas le sacrement de pénitence au cœur de sa pastorale villageoise. Sa piété personnelle semble plus proprement eucharistique : ses premiers gestes sacerdotaux orientent l'attention de ses paroissiens vers la présence réelle du Christ dans l'hostie, la nécessité spirituelle de communions plus fréquentes la prière quotidienne d'adoration de Saint Sacrement. Au contraire de l'immense majorité des curés de son temps, le curé d'Ars sait d'autre part nouer avec les habitants des rapports d'ordre non exclusivement sacramentel : il leur rend visite à leur demeure, partage avec eux quelque nourriture, échange quelques propres

---

15. L'influence de M. Balley sur le futur curé d'Ars a fait l'objet des importants travaux de M. l'abbé Paul VIAL : « La formation sacerdotale de Jean-Marie Vianney » in *Journées sacerdotales du Centenaire*, Paris, Fleurus, 1960, pp. 13-33 ; et *M. Balley, le maître du curé d'Ars*, Paris, Beauchesne, 1970.

empreints de cette politesse paysanne qui lui conquiert les cœurs.

Confesseur en sa paroisse, M. Vianney fait cependant preuve, dans les premières années de son ministère, d'une extrême sévérité, dans le droit fil de l'enseignement rigoriste, jansénisant, de M. Balley. Ses sermons dénoncent sans nuances ni faiblesse les « abus » (danse, travail du dimanche, fréquentation du cabaret...) qui conduisent ses ouailles sur le chemin de la damnation. Un très vif sentiment personnel du péché<sup>16</sup> l'engage plus délibérément encore sur la voie des pratiques austères de la tradition gallicane en matière de confession : double confession, *lointaine* et *prochaine* ; délai, voire refus d'absolution. En sa paroisse, le curé d'Ars n'est certes pas sous la Restauration un confesseur *facile*, ni même indulgent.

Interrogés en 1895 par M. Convert, lointain successeur du saint, deux témoins âgés, les époux Drémieux, conservent de cette pratique sacramentelle un souvenir plutôt amer (au contraire, notons-le, de la plupart des autres témoins du Procès) :

« De 14 à 18 ans, rapporte la mère Drémieux, j'allais chaque année chez mes parents à la vogue à Mizérieux, j'y dansais un moment. Je ne sortais jamais de l'année sauf ce jour-là. À Ars, on ne dansait plus depuis longtemps. Mais cette seule échappée, qui se renouvelait chaque année une fois, était cause que je ne recevais pas l'absolution. — Alliez-vous vous confesser quand même ? — Oui, pour toutes les bonnes fêtes. Monsieur le curé me donnait la bénédiction seulement. — Que vous disait-il ? — Si vous ne vous corrigez pas d'aller à la danse, vous êtes damnée. Il n'était pas long<sup>17</sup>. »

16. « Si on disait à ceux qui travaillent le dimanche, à une jeune personne qui vient de danser deux ou trois heures, à un homme ivre qui sort du cabaret : "Que venez-vous de faire ? Vous venez de crucifier Notre-Seigneur !" ils seraient tout étonnés : c'est qu'il n'y pensent pas. Si nous y pensions, nous serions saisis d'horreur. » (Cité in Alfred MONNIN : *L'Esprit du Curé d'Ars*, op. cit., p. 107).

17. Archives paroissiales d'Ars, notes de M. Convert.

L'enjeu de cette pratique rigoriste, c'est, bien sûr, la conversion collective de la paroisse. M. Vianney confesseur en sa paroisse assume pleinement son autorité de curé : aller s'adresser à un prêtre du voisinage, jugé plus « accommodant », c'est aller « chercher un passeport pour l'enfer »<sup>18</sup>.

« Ma mère, relate la mère Drémieux à cet égard, demanda si je pouvais aller me confesser ailleurs. — Comme vous voudrez, répondit-il, mais j'aime mieux qu'elle ne fasse point Pâques que si elle va se confesser ailleurs<sup>19</sup>. »

Car seule la pleine compétence du curé-confesseur sur l'ensemble de la population d'un territoire donné peut assurer ce *retour* unanime des pénitents, et le *retournement* de ce que les contemporains nomment le *respect humain* : notion capitale pour la compréhension de l'ancienne chrétienté rurale, qui recoupe, sur le mode d'une unanimité contraignante pour l'individu, l'ensemble des comportements sociaux, moraux, religieux et psychologiques au village<sup>20</sup>. La pratique de la confession constitue à ce titre, entre 1818 et 1830 l'une des voies, d'ordre purement sacramentaire, de la conversion de la paroisse : son efficacité, son importance paraissent cependant secondaires vis-à-vis de *l'assentiment* familial et social des habitants à cette entreprise de restauration, moteur principal de la transformation du village.

Cette première phase — exclusivement paroissiale — de la « carrière » du curé d'Ars confesseur connaît un notable renouvellement lorsqu'intervient dans l'existence de

---

18. *Sermons* IV, p. 231.

19. Archives paroissiales d'Ars, note de M. Convert.

20. Nous faisons nôtre la remarque de M. René Rémond : « Une histoire du respect humain, ce sentiment qui tint une si grande place dans les examens de conscience de naguère comme dans les comportements de mes prédécesseurs, éclairerait notre connaissance des motivations et des cheminements de la déchristianisation » in « Recherche d'une méthode d'analyse historique de la déchristianisation depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle », *Colloque d'Histoire Religieuse*, (Lyon, octobre 1963), Grenoble, Allier, 1963, p. 151.

M. Vianney la participation à une forme inusitée de ministère : la mission. En février 1823, le jeune curé est appelé à seconder Messieurs les Missionnaires des Chartreux de Lyon lors de la grande Mission de la ville voisine de Trévoux ; de 1823 à 1829, à l'occasion de différentes missions, ou des jubilés successivement accordés par les papes Léon XII puis Pie VIII, M. Vianney prêche et confesse dans les localités voisines, Rancé, Villeneuve, Saint-Jean de Thurigneux, Saint-Trivier-sur-Moignans, Savigneux, Montmerle, Chaleins, Saint-Bernard, voire Limas, aux portes de Villefranche-sur-Saône. Il concourt ainsi, à sa modeste échelle, à la vaste entreprise des Missions de la Restauration<sup>21</sup>.

L'événement est capital dans la « vocation » du saint-confesseur comme dans la genèse du pèlerinage d'Ars. Cette pastorale dynamique, fervente, agressive parfois dans ses enthousiasmes collectifs, vise, en chaque paroisse petite ou grande, à réconcilier les pécheurs, à restaurer l'autorité de l'Église et la cohésion de la communauté catholique. A Trévoux, M. Vianney voit son confessionnal assailli, à tel point que la foule manque l'emporter ; il régularise à lui seul six des 31 mariages célébrés a posteriori par les neuf missionnaires<sup>22</sup>. Ce succès pastoral, amplifié par la rumeur locale dans les années suivantes, provoque cette *démultiplication de la pratique confessionnelle* qui est la caractéristique fondamentale du ministère du curé d'Ars confesseur : M. Vianney est désormais, et concurremment nous semble-t-il, confesseur *ordinaire* en sa paroisse et confesseur *extraordinaire* soit hors de sa paroisse en tant que missionnaire, soit en sa paroisse même (et ceci dès 1827-1828) auprès des pénitents, de plus en plus nombreux au fil des ans, qu'attire à Ars sa réputation croissante de confesseur et de « saint ».

L'année 1830 marque enfin un tournant dans la pratique du curé d'Ars confesseur comme dans l'ensemble de

21. Cf. l'ouvrage classique d'Ernest SEVRIN : *Les missions religieuses en France sous la Restauration*, tome I, Saint-Mandé, La Procure, 1945 et tome II, Paris, Vrin, 1959.

22. Mgr René FOURREY : *Le curé d'Ars authentique*, op. cit., p. 216.

l'histoire religieuse du 19<sup>e</sup> siècle. La chute de la dynastie des Bourbons, l'anéantissement de l'alliance du Trône et de l'Autel, la suppression de toute référence à une « Religion de l'État » entraîne ce mouvement capital (et dont nous n'avons pas encore mesuré tous les effets) de laïcisation de la vie publique et, subséquemment, à plus long terme, de privatisation de la sphère du religieux ; plus prosaïquement, dès l'été 1830, le nouveau régime libéral du roi Louis-Philippe interdit l'organisation des missions.

Le ministère du curé d'Ars confesseur change dès lors de statut. A la pastorale conquérante de la mission, qui investit, avec l'appui des autorités civiles, sociales et religieuses, la ville ou le village même du catholique réticent ou convaincu, succède, particulièrement dans la première décennie de la Monarchie de juillet, une pastorale de repli, sur les « bonnes paroisses », à l'abri des consciences. Le pèlerinage d'Ars se développe très logiquement, à partir de 1830, dans ce contexte de reflux : la pratique de la confession est désormais pour M. Vianney cette « mission immobile » qui va, peu à peu, inexorablement, enfermer son existence de prêtre et de curé, à l'intérieur du meuble sombre, étouffant, vers lequel se pressent, par milliers puis par dizaines de milliers, pénitents et pénitentes.

### 3. LA PRATIQUE DU CONFESSEUR

Brièvement décrit, l'itinéraire du curé d'Ars confesseur laisse entrevoir ce que seront, à partir de 1830, les différentes facettes de sa pratique du sacrement de pénitence : confesseur ordinaire pour les uns, extraordinaire pour les autres, M. Vianney assume ici l'autorité d'un curé de campagne ; là, celle d'un « saint prêtre » ; là enfin, celle d'un authentique *directeur*.

Directeur — au sens plein, fort, que la spiritualité française du 19<sup>e</sup> siècle, si profondément empreinte de celle du grand siècle, donne à ce terme —, M. Vianney l'est d'emblée, auprès de quelques paroissiennes d'Ars : la châtelaine, Mademoiselle d'Ars, qu'il ramènera à l'usage

de la communion ; mais surtout ces « simples filles » auxquelles il confie dès les premières années l'orphelinat de la Providence, et qui ont nom Catherine Lassagne, Benoîte Lardet, Jeanne-Marie Chanay, ou cette veuve Pignault dont l'abbé Monnin nous dit :

« Il la menait par des voies extrêmement dures, ne laissant échapper aucune occasion de rompre sa volonté, de la mortifier, de l'exercer à la pratique du renoncement dans les grandes comme dans les petites choses, jusque-là qu'il lui interdisait d'assister à ses catéchismes, et qu'on l'a vu, un beau jour de jeudi saint, la consigner dans l'église à une place d'où elle ne pouvait apercevoir ni les décorations du reposoir, ni l'éclat des cierges, ni la splendeur des ornements, ni, ce qui lui était bien plus sensible, la blanche et radieuse hostie<sup>23</sup>. »

Car, vis-à-vis de ces quelques chrétiennes d'Ars favorisées d'une direction particulière, M. Vianney fait preuve d'une extrême sévérité, à tel point que l'humble Catherine Lassagne, qui fut sans doute l'âme qui lui fut la plus chère,

« durant les dix premières années (...) priait Dieu d'éloigner d'Ars son serviteur, tellement sa direction lui semblait au-dessus de ses forces. Éprouvée de Dieu par les scrupules, sans consolation du côté de la terre, sans joie spirituelle au tribunal, Catherine était vraiment dans le creuset »<sup>24</sup>.

Envers les communes ouailles de son « troupeau », le curé d'Ars use, nous l'avons vu, d'une sévérité non moins grande ; mais la démarche individuelle de la direction semble absente d'une pastorale paroissiale également rigoriste et soucieuse de maintenir le village sur la voie d'un salut collectif. « Je désire, disait-il à sa tante peu avant sa nomination à Ars, une paroisse petite que je pourrai mieux

23. Alfred MONNIN : *Le curé d'Ars*, op. cit., I, p. 469.

24. Abbé ROUGEMENT : Notes sur Catherine Lassagne, Archives Paroissiales d'Ars, cité par Mgr FOURREY : *Le curé d'Ars authentique*, op. cit., p. 34 ; sur Catherine Lassagne, cf. Mgr FOURREY : *La Confidente du curé d'Ars*, Paris, Fayard, 1959 (contient les deux Mémoires de Catherine sur M. Vianney).

gouverner et où je pourrai mieux me sanctifier<sup>25</sup>. » Ce « cléricalisme » (le mot même n'apparaîtra que plus tard, vers 1870) profond, sincère, absolu de la démarche pastorale de M. Vianney engage une lutte attentive et conséquente contre les « abus » précédemment vaincus — on ne danse plus à Ars depuis 1832, et les cabaretiers ont tôt fermé boutique, remplacés cependant, dans les années 1840, par les hôteliers : car l'essor du pèlerinage vient à son tour menacer la chrétienté villageoise... — à l'intérieur de laquelle la pratique de la confession occupe une place stratégique : la future mère Drémieux au terme de huit années de résistance obstinée à l'interdiction de la danse, cèdera enfin et se « convertira », à 22 ans, lors du Jubilé de Savigneux, la paroisse voisine...

A mi-chemin des paroissiens et des pèlerins, le groupe agité des « habitués d'Ars » — pieuses veuves, dévots en retraite, venus, pour un temps plus ou moins long, se fixer dans la commune — occupe une place capitale dans le développement de la renommée du pèlerinage comme dans la pratique du curé d'Ars confesseur. Ces « étrangers », vivant à l'écart des enjeux paroissiaux de la conversion collective, réclament cependant de M. Vianney, à l'instar d'une Catherine Lassagne, une véritable direction, personnelle, inscrite dans la durée. L'abbé Monnin, fidèle en cela aux réticences de l'ensemble du clergé paroissial du diocèse de Belley, a laissé des « habitués » un tableau vengeur :

« Une chose qui contribua beaucoup aussi à fortifier les préventions, c'est que, parmi les étrangers qui affluaient à Ars, il y avait dès lors, en une proportion considérable, de cette classe de pénitents et surtout de pénitentes que nous retrouverons toujours plus tenaces et plus nombreuses autour du confessionnal de notre Saint, comme si elles avaient la mission de faire reluire sa patience par leur importunité : pauvres âmes dignes d'une profonde compassion, qui, n'étant pas conduites par la main de l'obéissance, se cherchent elles-mêmes au lieu de chercher Dieu, l'aimant de toute leur tête au lieu de l'aimer, comme il veut être aimé, de tout leur cœur, rêvant d'un idéal de perfection qui les

---

25. Marguerite Humbert lors du Procès de l'Ordinaire, p. 1324.

mette en rang à part dans la hiérarchie des âmes ... ces victimes plus ou moins volontaires d'une fausse conscience et d'un faux christianisme promènent leur incurable malaise de pèlerinage en pèlerinage et de confesseur en confesseur, partout où les pousse le vent de l'instabilité, soutenues par l'espoir de rencontrer non pas une parole qui les calme, car leur mal est de ne vouloir pas être calmées, mais une décision qui consacre leur plan de conduite, sanctionne leurs idées de perfection, justifie leurs alarmes et leur permette de continuer à trembler en liberté.

Ars devint bientôt le point de ralliement de ces imaginations tourmentées et le centre de leurs pérégrinations inquiètes<sup>26</sup>. »

Sévère — et allègre — peinture, qu'il convient d'apprécier en historien, et non en homme d'Église : car, au-delà de leurs excès et de leurs ridicules, ces boulimiques de l'aveu, ces maniaques de la pénitence sont aussi ceux à travers lesquels la « paroisse chrétienne » s'efface pour céder le pas à la foi *personnelle*, à l'inquiétude religieuse *individuelle*. S'ils viennent de si loin pour réclamer, non pas un simple entretien sacramentel, mais une authentique direction, c'est que les « habitués d'Ars » sont mus par le mouvement même de la modernité catholique : une adhésion non réductible au respect humain, à la pression communautaire, à la convenance sociale.

Les pèlerins d'Ars, dans leur masse plus indistincte, participent du même mouvement. Leur voyage n'a pour terme qu'un bref entretien avec le Saint ; mais cette quête est vécue comme un moment exceptionnel, décisif, de la vie spirituelle, voire de l'existence toute entière. Ces pénitents d'un jour, de quelques minutes, M. Vianney les accueille selon un mode particulier d'écoute : la confession *générale*, vaste et complète récapitulation des péchés de toute une vie :

« Le plus grand nombre de ceux qui venaient à Ars, rapporte l'abbé Monnin, y faisaient une confession générale. M. Vianney se prêtait volontiers à ce rude ministère. Il savait que c'était le moyen d'arracher bien des âmes à l'enfer par la réparation des

26. Alfred MONNIN : *Le curé d'Ars, op. cit.*, I, pp. 448-449.

sacrilèges. Peut-être ce résultat a-t-il été le plus consolant du pèlerinage<sup>27</sup>. »

« Juge et médecin » (selon la formule des manuels de théologie morale) d'une âme toute entière soumise à son diagnostic et à sa décision, M. Vianney, confesseur extraordinaire, rompt au profit des pèlerins la règle doctrinale du confesseur ordinaire des gens d'Ars : il pleure, il console, il absout. Le curé d'Ars, par-delà les bornes étroites de sa paroisse et les devoirs rigoureux de sa fonction, s'émeut au récit des aveux individuels de ces hommes et de ces femmes arrachés un court instant au labeur quotidien, aux réalités villageoises, aux contraintes paroissiales.

« On me reproche, confie-t-il au frère Athanase de n'être pas assez sévère pour les pénitences que je donne au confessionnal, d'absoudre trop facilement les étrangers. Mais, vraiment, puis-je être sévère pour des gens qui viennent de si loin, qui font tant de dépenses, de sacrifices, qui sont obligés de se cacher pour venir ici ?<sup>28</sup> »

A son insu, à son corps défendant, le curé d'Ars confesseur découvre au sein du pèlerinage qu'il a suscité les voies nouvelles de la modernité catholique du 19<sup>e</sup> siècle.

#### 4. CHRÉTIENTÉ, LIBERTÉ, ÉGALITÉ

Le saint-confesseur est en effet, au hasard d'innombrables aveux — soixante à quatre vingt mille pèlerins à Ars dans les dernières années<sup>29</sup> —, confronté au mouvement même de son siècle, à l'infinie variété des âges, des conditions sociales et des « dispositions » des pénitents : la

---

27. *Ibid.*, II, p. 388.

28. Frère Athanase, Procès Apostolique *in genere*, p. 208.

29. Nous nous permettons sur ce point de renvoyer à notre brève étude : Philippe BOUTRY et Michel CINQUIN : *Deux pèlerinages au 19<sup>e</sup> siècle, Ars et Paray-le-Monial*, Paris, Beauchesne, 1980.

« sociologie de la confession » à laquelle se livre la plume alerte de l'abbé Monnin est le diagnostic spirituel des *maux* et des *conditions* du siècle.

« Chagrins domestiques, revers de fortune, désastres mondains, ménages troublés, réputations compromises, ambitions déçues, affections trahies, cœurs désenchantés, désirs inquiets, regrets stériles, faibles opprimés, innocents persécutés, tous les genres de disgrâces étaient représentés dans cette foule qui entourait le curé d'Ars et remplissait sa petite église. Que de confidences ces murs ont reçues ! Que de pleurs ils ont vu répandre !

Il y avait là comme une source intarissable où chacun venait puiser des rafraîchissements pour son âme : le jeune homme, la force contre ses penchants ; la jeune fille, le dernier mot de sa vocation ; la mère de famille, le secret du dévouement, le conseil des situations difficiles et la consolation des jours mauvais ; l'homme mûr, le pardon des erreurs de sa jeunesse ; le vieillard, la grâce de bien mourir. L'inquiétude y laissait ses agitations, le vice ses souillures et ses hontes, la faiblesse ses tentations de découragement, et le désespoir ses projets de suicide. Tous emportaient de leur visite des pensées plus sereines, une attente plus douce et plus paisible de l'avenir, plus de courage à supporter les tristesses présentes<sup>30</sup>. »

Admirable texte qui, selon les catégories propres aux confesseurs de ce siècle — l'âge, le sexe, « l'état » — énumère les divers moments d'une histoire en cours : l'abandon des hommes, la fidélité des femmes, la précarité des « conversions » et des « retours », l'insistance toujours présente sur la « mort chrétienne ». C'est cet univers que le curé d'Ars tente, à sa manière, d'appréhender pour le conduire sur la voie du salut.

Ce salut reste, dans son esprit, collectif : la restauration d'une *chrétienté* demeure l'objectif du saint-confesseur. Rien de plus significatif à cet égard que les pénitences que M. Vianney impose aux pèlerins en voie de conversion. Toutes tendent à promouvoir, à distance, une pastorale similaire à celle qui fut conduite à Ars, avec succès, avant

30. Alfred MONNIN : *Le curé d'Ars, op. cit.*, II, pp. 236-237.

1830 ; à extirper les « abus » et à « retourner » le respect humain. Un « jeune mondain » se voit requis de se placer au premier rang de la procession du Saint-Sacrement qui doit traverser sa propre ville<sup>31</sup> ; une dévote est priée de braver les usages de sa paroisse en communiant tous les dimanche à la messe de dix heures<sup>32</sup>. La confession prolonge la mission.

Cette chrétienté toutefois s'édifie à la faveur de la contestation implicite du cadre « naturel » de la vie chrétienne, si prégnant, encore en ce siècle : la paroisse. Le salut passe désormais par le pèlerinage : la *liberté* du pèlerin est la condition de son retour et la réintégration du pénitent au sein de la communauté catholique est le fruit d'une démarche proprement individuelle. Le curé d'Ars promet au confessionnal une pastorale communautaire dont le pèlerinage sape les fondements mêmes...

Nuls plus que les curés des paroisses immédiatement voisines d'Ars n'ont été aussi sensibles à ce paradoxe, à ce *scandale*. Lettres anonymes<sup>33</sup>, plaintes et dénonciations à l'évêché ponctuent les premières années du pèlerinage. Il faut certes y lire les limites étroites de la « confraternité sacerdotale », au sein de laquelle — plus d'une « disgrâce » le prouvera au 19<sup>e</sup> siècle dans le diocèse de Belley — tout confesseur à succès est présumé « facile » ; mais plus encore l'inquiétude pastorale de nombreux curés, moins « saints » sans nul doute, mais peut-être aussi rigoureux dans leur ministère que M. Vianney à Ars même, devant un phénomène qui met profondément en cause la structure paroissiale : en 1865 encore, alors que s'achève le Procès de l'Ordinaire et que nul prêtre ne conteste plus, depuis longtemps, la vertu de M. Vianney, les curés des paroisses

---

31. Mgr TROCHU : *Le curé d'Ars, op. cit.*, pp. 344-345.

32. Archives Paroissiales d'Ars, Notes de l'abbé Ball : « une dame de Sain-Bel (Rhône) ».

33. « On dit que vous êtes un saint, et cependant toutes les personnes qui vont vous trouver ne reviennent pas converties. Vous feriez bien de modérer votre zèle mal entendu ; sinon, nous nous verrons forcés, quoique à regret, d'en avertir Monseigneur. » (lettre rapportée par l'abbé Dufour, Procès Apostolique *in genere*, p. 341).

voisines de Savigneux et l'Ambérieux dénoncent à Mgr de Langalerie,

« un autre désordre, tous ces gens que nous n'avons pu passer pendant l'année, parce que ce sont des gens scandaleux ou habituels qui ne veulent pas cesser ou s'éloigner... Tout cela s'en va recevoir l'absolution à Ars, et vient communier publiquement : voilà où en sont logées la plupart des paroisses autour d'Ars »<sup>34</sup>.

L'individualisation des conduites religieuses, la privatisation de la foi sont fonction de ce déclin de la cohésion paroissiale, de cette liberté d'une démarche personnelle qu'autorise objectivement le développement du pèlerinage. Elles sont aussi fonction de l'affirmation croissante de l'égalité des pénitents aux yeux du confesseur : uniformisation des « conditions » qui fait à son tour éclater les anciennes notions d'état (de « vertu d'état », de « péché d'état » chères aux moralistes d'Ancien Régime et, plus généralement, les pesanteurs sociales liées aux comportements religieux.

M. Vianney sur ce point se démarque très nettement de l'enseignement explicite de son propre évêque, qu'il vénérât, Mgr Devie, auteur en 1842 d'une très remarquable *Correspondance d'un ancien directeur de séminaire avec un jeune prêtre sur la politesse*, imprégnée de ces « usages » d'Ancien Régime auxquels le jeune clergé, majoritairement issu de la paysannerie propriétaire, se sent de plus en plus étranger. Faut-il dire, dans le secret du tribunal, « Monsieur le comte » ou « Mon cher frère », s'interroge le prélat :

« Comme prêtre, répond-il aussitôt, je ne voudrais voir dans la religion que des chrétiens ; mais il y a des circonstances où cette manière de faire pourrait donner mauvaise idée de l'éducation du curé et inspirer de l'éloignement pour la religion. En conséquence, je conserverais leurs titres à ceux qui sont faibles dans la foi, et j'attendrais qu'ils fussent plus fermes et plus généreux...

34. A.E.B., Dossier Savigneux, M. Purchoud à Mgr, 8 janvier 1865.

On peut sans inconvénient, au lieu de dire *vous* à la seconde personne, dire *Monsieur, Madame, l'Évangile prescrit Notre divin maître enseigne*. Volontiers, dans certains moments, surtout quand les pénitents sont âgés et que le confesseur ne l'est pas, je l'engagerais à se servir de la première personne du pluriel : *Quel besoin avons-nous de ne pas veiller?, etc., Avec quelle facilité nous laissons-nous échapper nous-mêmes etc., Demandons à Dieu les grâces dont nous avons besoin, etc.*<sup>35</sup> »

En son confessionnal, M. Vianney ne connaît que « Mon frère » ou « Ma fille » et ignore les artifices de la rhétorique chrétienne comme les distinctions d'état. A Trévoux, en 1823, il fut « impitoyable pour les bals de la sous-préfecture »...<sup>36</sup> Conduite constante, à laquelle fait écho ce propos d'une pénitente refusant de céder, à prix d'argent, sa place dans la file d'attente du confessionnal à quelque riche impatiente : « Merci Madame, mais chacun est ici pour son compte<sup>37</sup>. » M. Vianney participe dans le secret du confessionnal à ce mouvement d'atténuation des différences d'état, de mobilisation des « masses chrétiennes » sous la houlette du seul clergé, qui constitue la modernité sociale du catholicisme ultramontain. Chrétienté, liberté, égalité : sous couvert d'un retour à l'unanimité illusoire d'une chrétienté « médiévale », la privatisation de la foi est en route.

### 5. « SCIENCE » ET « INTUITION » DU CONFESSEUR

Peut-on induire le contenu du sacrement des conditions de sa pratique ? M. Vianney s'y serait sans nul doute véhémentement refusé, fondant son ministère *en vérité* seulement<sup>38</sup> et répugnant, à l'instar de tous les prêtres de

35. Mgr DEVIE : *Correspondance...*, *op. cit.*, Lyon, Lesne, 1842, pp. 151-152.

36. Alfred MONNIN : *Le curé d'Ars*, *op. cit.*, II, p. 280.

37. Marthe des Garets, Procès Apostolique *in genere*, p. 310.

38. « Quelquefois il devinait, rapporte l'abbé Monnin, par cette intuition surnaturelle dont nous parlerons en son lieu, que ce n'était pas

son siècle, à toute notion d'*aggiornamento*. Formulons là cependant quelques constats et quelques hypothèses.

La doctrine de M. Vianney a en effet varié, tout autant et quasi dans le même temps que sa pratique. Le rigorisme des commencements a fait place, à une époque que l'on peut dater précisément<sup>39</sup>, à plus d'indulgence, à un ralliement de fait aux doctrines de saint Alphonse-Marie de Liguori<sup>40</sup>. L'abandon de l'enseignement sévère de M. Balley s'intègre dans le triomphe contemporain de la piété ultramontaine, dont la *tendresse*, propice aux effusions, est la marque du renouvellement du sentiment religieux en terre gallicane au 19<sup>e</sup> siècle. Mais la participation aux missions de la Restauration, puis la pratique quotidienne de la confession des pèlerins ont pu contribuer à leur tour à distendre les rigueurs du contrôle paroissial des consciences auquel est si étroitement lié le jansénisme pastoral des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Cette révolution copernicienne que constitue en France la pratique de la théologie de Liguori — ce ne sont point les pécheurs qui doivent se rendre dignes du sacrement, mais le sacrement qui doit contribuer au salut du pécheur — a connu à Ars son plus paradoxal avènement : celui qui refusait à ses paroissiens un « passeport pour l'enfer » a sacrifié malgré lui son territoire au pèlerinage ; le curé s'est en partie (en partie seulement) effacé derrière le saint.

Comment apprécier dès lors la science de celui qui fut sans contredit le confesseur le plus extraordinaire de son siècle ? Le premier, l'abbé Monnin a développé ce qui

---

la vérité qu'on venait chercher, mais une satisfaction d'amour-propre ou de curiosité qu'on voulait se donner en l'interrogeant. Alors il était plus sec et plus sévère » (*Le curé d'Ars*, II, p. 356).

39. De 1839-1840, date des séjours à Ars de l'abbé Tailhades, prêtre du diocèse de Montpellier et liguoriste convaincu, qui eut avec M. Vianney de longs entretiens de théologie morale. La bibliothèque du curé d'Ars contient l'édition de 1845 de la *Théologie Morale* du cardinal Gousset, d'inspiration liguoriste ; ses premiers manuels, legs de M. Balley, sont au contraire rigoristes, voire jansénistes.

40. Cf. sur ce point l'étude fondamentale de Jean GUERBER : *Le ralliement du clergé français à la morale liguorienne*, Rome, Université Grégorienne, 1973.

deviendra le lieu commun de l'hagiographie d'Ars : l'opposition du savoir et de l'intuition :

« On ne peut pas dire, écrit-il, que chez le curé d'Ars cette sûreté de vue, cette rapidité de coup d'œil et cette rectitude des sens vinssent d'une grande perspicacité naturelle, ni qu'elles fussent un bienfait de sa première éducation. Cette faculté était encore moins le résultat de lectures suivies, d'études sérieuses, de longues réflexions ou de connaissances acquises. Il semblait y avoir plutôt dans l'esprit de l'humble prêtre un type de vérité, un critérium latent mais infaillible, une clef qui lui servait à ouvrir les portes du cœur les plus secrètes et les mieux gardées, un fil qui l'aidait à se retrouver dans le dédale des consciences, une corde qui vibrerait à l'unisson de tout ce qui était droit et juste et qui résonnait en désaccord de tout ce qui était mal ou inexact<sup>41</sup>. »

De pieux amateurs de paradoxes pousseront à l'extrême le raisonnement esquissé dans ce texte infiniment sensible d'un des prêtres les plus proches du Saint en ses dernières années. Il convient de ne pas les suivre : Jean-Marie Vianney n'était ni un sot, ni un ignorant, relisait chaque année ses manuels et soumettait les *cas de conscience* délicats à son évêque. L'intuition toutefois a laissé plus de traces dans les mémoires, aujourd'hui encore, que la science du confesseur. Il n'est ni de notre propos ni, a fortiori, de notre compétence d'en juger : peut-on cependant esquisser l'idée que la privatisation de la foi et l'individualisation de la démarche de l'aveu pénitentiel ont pu susciter chez ce prêtre sensible, formé en sa jeunesse aux certitudes rigoristes d'un monde désormais révolu, une approche *inspirée* du nouveau mouvement des consciences dans l'inquiétude du salut ?

Philippe BOUTRY

41. Alfred MONNIN : *Le curé d'Ars, op. cit.*, II, p. 367.